

CONTRAT DE LOCATION D'UN TIRE-LAIT SYMPHONY

Entre :

Nom	
Prénom	
Numéro de CLIENT	
Adresse	
N° de téléphone	
Adresse électronique	

Ci-après désigné le « CLIENT »

Et

HOSPILUX S.A. ayant son siège social à L-5324 CONTERN, Rue des Chaux 1

Ci-après désignée par « HOSPILUX »

Dans le cadre de la présente convention, HOSPILUX s'engage à mettre à la disposition du CLIENT un tire-lait Symphony et ses accessoires. En contrepartie de cette location, le CLIENT paiera à la date convenue, à titre de redevance pour la durée de la location, le prix déterminé ci-après :

Description du produit	Numéro de série	Prix de la location hebdomadaire	Prix du nettoyage et de la désinfection à la restitution de l'appareil
– tire-lait Symphony (ci-après le « Tire-lait ») – support porte-biberon – câble d'alimentation – bandoulière – carte de programmation Symphony		18 euros	20 euros
– manuel d'utilisation			

La location du tire-lait Symphony et de ses accessoires a une durée minimale de sept jours ; toute location d'une durée inférieure à sept jours sera facturée pour une semaine entière.

Les parties conviennent de se rencontrer en cas de modification importante des besoins du CLIENT.

Obligations du CLIENT : le CLIENT s'engage à :

1. verser une caution de **150 euros** T.T.C., en argent comptant, au moment de la remise de l'appareil;
2. signaler tout changement de domicile depuis la date de conclusion du contrat à Hospilux ;
3. utiliser le dispositif médical exclusivement avec les accessoires requis et conformément au manuel d'utilisation qui lui ont été remis par HOSPILUX;
4. nettoyer et désinfecter tous les équipements de manière régulière, conformément au manuel d'utilisation ;
5. cesser immédiatement d'utiliser le dispositif médical si l'appareil ou son alimentation électrique tombent ou ont été mal manipulés ;
6. signaler tout dysfonctionnement du dispositif médical en cours d'utilisation ou après une chute à HOSPILUX afin qu'il soit contrôlé par un technicien qualifié, accessoires compris ;

7. régler le prix de la location et des frais de nettoyage et de désinfection le jour de la restitution du tire-lait et de ses accessoires, déduction faite du montant de la caution ; il est précisé que la location sera facturée quotidiennement, à compter de la remise du tire-lait jusqu'à sa restitution ;
8. restituer le Tire-lait et ses accessoires à Hospilux, dans un parfait état de propreté au terme du contrat de location ;
9. payer les frais de réparation du tire-lait à HOSPILUX, au cas où il l'aurait endommagé ; en cas de perte ou d'endommagement qui en empêcherait son utilisation ultérieure, le CLIENT remboursera le prix de l'appareil à l'état neuf, soit 1.814,15 euros, à Hospilux ; ce montant sera ajusté en tenant compte de la caution et toute autre somme versée ou due par le CLIENT.

Obligations de Hospilux : Hospilux s'engage à :

- remettre, au CLIENT, un tire-lait en parfait état de marche, et dûment nettoyé et désinfecté,
- échanger le tire-lait, à première demande du CLIENT, au cas où il présenterait des problèmes, tels que dysfonctionnement du moteur, aspiration faible ou inexistante, affichage de codes d'erreurs etc.

HOSPILUX est en droit d'augmenter les tarifs de location moyennant un préavis de 2 mois.

Les parties conviennent de se rencontrer en cas de modification importante des besoins du CLIENT.

La présente convention et les documents annexés qui forment avec elle un tout indissociable prennent effet à la date du [jj.mm.aaaa] jusqu'à la restitution du tire-lait par le CLIENT.

Fait en deux exemplaires le [jj.mm.aaaa].

CLIENT

Nicolas Henckes,

p.o.

[nom / prénom du signataire Hospilux]

DOCUMENTS ANNEXES :

- Clauses additionnelles
- Collecte et utilisation des données à caractère personnel du CLIENT

CLAUSES ADDITIONNELLES DONT LES PARTIES CONVIENNENT PAR LEUR SIGNATURE EN PAGE 1:

FOURNITURES – Les fournitures de produits auront lieu durant les heures ouvrables de HOSPILUX, en un point unique de fourniture, c'est-à-dire la boutique de HOSPILUX, Rue des Chaux 1, L-5324 CONTERN ; HOSPILUX s'engage à délivrer une facture au CLIENT au moment de la remise des produits ; les informations qui y figurent seront vérifiées au moment de la fourniture ; tout autre service demandé par le CLIENT en supplément de ce qui est indiqué ci-dessus sera porté en compte du CLIENT.

MODE D'EMPLOI – Le CLIENT a reçu de HOSPILUX le mode d'emploi du dispositif médical et de ses accessoires ; il s'engage à le lire attentivement avant sa première utilisation.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ ET DE RISQUE – HOSPILUX est propriétaire du dispositif médical ; à partir de sa remise ; son utilisation relève de la seule responsabilité du CLIENT ; le CLIENT s'engage à n'utiliser le dispositif médical qu'avec les accessoires remis par HOSPILUX.

RESPONSABILITÉS ET ASSURANCE – La responsabilité de HOSPILUX est strictement limitée aux engagements spécifiés dans la présente convention ; elle ne sera pas responsable des dégâts ou dommages dus à une manipulation incorrecte, un usage inapproprié ou une utilisation par une personne non autorisée ; dans le cas où le CLIENT pourrait démontrer qu'il a subi une perte ou un dommage en relation causale avec une faute de HOSPILUX, elle ne sera responsable que des dommages directs et matériels aux biens du CLIENT, à l'exclusion des dommages indirects, subséquents ou non, quels qu'ils soient tels que, à titre exemplatif, manque à gagner, perte de production et pertes d'activité, qui pourraient survenir en relation avec cette convention ; HOSPILUX a contracté une assurance couvrant toutes les conséquences pécuniaires de la responsabilité légale qui pourrait résulter de manquements à ses obligations qui lui incombent dans l'exécution de cette convention et qui engendreraient des dommages corporels.

Le CLIENT s'engage à souscrire une assurance appropriée pour la couverture de sa responsabilité civile.

FORCE MAJEURE - HOSPILUX ne sera pas responsable en cas d'événements qui ont lieu en dehors de son contrôle et qui sont conventionnellement assimilés à la force majeure, en particulier : causes naturelles, action de tiers, lock-out, grève, panne de machine ou d'équipement, explosion, inondation, incendie, séisme, interruption des systèmes de communication, impossibilité de recevoir du courant électrique, l'indisponibilité des moyens de transport ou des fournitures essentielles, des dispositions légales et faits de l'autorité fédérale, régionale ou locale, qui l'empêcherait de satisfaire en partie ou en totalité à ses obligations contractuelles. L'exécution de cette convention sera suspendue pour la durée de tels événements et la convention sera prolongée pour une durée équivalente.

RÉSILIATION POUR INEXÉCUTION – Dans le cas de non-respect par une des parties de ses obligations définies dans le présent document et dans le cas où il ne serait pas remédié à ce non-respect sous trente (30) jours à dater de la lettre recommandée émanant de l'autre partie, celle-ci peut mettre fin à cette convention sans préjudice de tout autre dédommagement qu'elle pourrait réclamer en conséquence de ce manquement.

JURIDICTION - La présente convention est régie par les lois luxembourgeoises. Tout différend pouvant survenir du fait de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention et qui n'aurait pas été résolu à l'amiable sera soumis à la compétence exclusive des juridictions de Luxembourg.

COLLECTE ET UTILISATIONS DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL DU CLIENT

HOSPILUX accorde une grande importance à la protection des données à caractère personnel du CLIENT ; celles-ci sont traitées conformément à la réglementation en vigueur applicable aux traitements* de données à caractère personnel* (ci-après les « Données ») et, en particulier, au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Dans ce contexte, et en particulier dans le cadre du contrat de location, le CLIENT est informé des éléments suivants :

Responsable du / des traitement* de Données	HOSPILUX S.A., 1, rue des Chaux, L5324 Contern
Délégué à la protection des Données	- adresse électronique : dpo@hospilux.lu - adresse postale : HOSPILUX S.A., 1, rue des Chaux, L-5324 Contern
Données traitées	- Nom - Prénom - Adresse postale - Adresse électronique
Comment sont obtenues les Données ?	Directement auprès du CLIENT au moment de la conclusion du contrat de location
Dans quel but et sur quels fondements juridiques les Données sont utilisées	- Exécution du contrat de location du dispositif médical, gestion des opérations administratives liées à l'exécution du contrat (traitement des commandes, établissement des factures, traitement des paiements, exécution du service après-vente, suivi de la qualité du service, suivi des réclamations) Fondement juridique du traitement : exécution du contrat de location - Envoi de communications commerciales par courriel et par courrier postal. Fondement juridique du traitement : consentement* préalable du CLIENT
Destinataires* des Données	- Au sein de HOSPILUX S.A. : • salariés de la boutique • service marketing
Protection des Données	Mesures techniques et organisationnelles appropriées garantissant un niveau de sécurité adapté pour éviter la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée des Données qui sont transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou l'accès non autorisé à de telles Données, de manière accidentelle ou illicite
Durée de conservation des Données	- 10 ans - courriers électroniques et courrier postal : jusqu'au retrait du consentement du CLIENT
Droits du CLIENT à l'égard du / des traitements de ses Données	- Droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit à la portabilité, droit de retirer son consentement à la réception de communications commerciales : contacter le délégué à la protection des Données (cf. coordonnées précitées)
Entité auprès de laquelle faire valoir ses droits	- Droit d'introduire une réclamation : contacter la Commission Nationale pour la Protection des Données (autorité de contrôle au Luxembourg)

